



Réponse de Madame Yuriko Backes, Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, à la question parlementaire n° 4527 du 23 juillet 2026 de Monsieur le Député Meris Sehovic au sujet des terrains situés du côté de Bonnevoie de la Gare centrale

- 1. Quel projet est prévu sur les terrains récemment libérés du côté de Bonnevoie de la Gare centrale ? Quelle affectation est envisagée pour ces surfaces ? Le projet prévoit-il notamment la création de logements, dont des logements abordables, de bureaux, de commerces, d'infrastructures sociales ou d'espaces publics ?*

Le projet envisagé sur ces terrains, qui appartiennent aux CFL, vise principalement à renforcer les infrastructures multimodales de la Gare centrale tout en s'inscrivant dans une vision urbanistique plus large. Il comprend notamment l'aménagement d'une gare routière, d'un espace Kiss&Go, de quelques emplacements pour taxis, ainsi que la réalisation d'un futur bâtiment voyageurs intégrant des commerces et des services, tels que des espaces sécurisés pour vélos. Il comprendra également des locaux destinés à l'exploitation ferroviaire.

La programmation détaillée et les études de faisabilité du projet débiteront avant la fin de cette année et s'appuieront sur une large concertation associant les services de la Ville de Luxembourg, l'Administration des ponts et chaussées, les CFL, Luxtram, le Ministère de la Culture, des bureaux d'études ainsi que les services du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics. Ces travaux seront menés dans le respect du cadre réglementaire fixé par le Plan d'aménagement général (PAG) de la Ville de Luxembourg. Pour la zone Gare, le PAG autorise notamment les bâtiments et équipements ferroviaires, les services administratifs et professionnels, les centres de conférences, les hôtels, les activités artisanales, les commerces de détail, les prestations de services ainsi que les équipements et aménagements d'intérêt public.

À ce stade, les fonctions résidentielles ne sont pas autorisées dans cette zone. Toutefois, cette question sera également examinée dans le cadre de la concertation précitée.

Dans l'attente de la réalisation de ce projet, le terrain sera utilisé par les CFL pour le stationnement des bus CFL pendant la période de construction du nouveau dépôt de bus CFL à Bonnevoie.



2. *Des aménagements liés à la mobilité sont-ils prévus du côté de Bonnevoie, notamment en ce qui concerne un éventuel nouvel accès à la Gare centrale ou le développement des infrastructures destinées aux bus ? Dans ce cadre, un réaménagement de la Rocade de Bonnevoie est-il envisagé, notamment afin d'améliorer les déplacements à pied et à vélo et d'apaiser la circulation ?*

Le projet envisagé a pour ambition de compléter le bâtiment voyageurs historique et de développer la seconde façade de la Gare centrale du côté de Bonnevoie.

Dans cette perspective, les accès aux quais ainsi qu'au parvis historique feront l'objet d'analyses spécifiques. L'objectif est d'améliorer l'accessibilité de la gare pour l'ensemble des usager·ère·s, quel que soit leur mode de déplacement, tout en renforçant l'intermodalité du site et en élargissant l'offre de services destinée aussi bien aux voyageur·euse·s ferroviaires qu'aux résident·e·s du quartier.

3. *À quel stade se trouve actuellement la planification et quel calendrier est envisagé pour les différentes étapes du projet ? Une concertation entre le gouvernement, les CFL et la Ville de Luxembourg ainsi qu'avec les habitantes et habitants des quartiers concernés est-elle prévue ?*

Comme indiqué au point 1, les études seront prochainement engagées et s'appuieront sur une concertation associant l'ensemble des parties prenantes concernées par le projet. En tant que propriétaires du terrain des anciens ateliers, les CFL assureront la maîtrise d'ouvrage du projet.

Les travaux seront planifiés de manière coordonnée avec les interventions prévues sur le parvis historique, afin de garantir à tout moment le maintien des fonctionnalités multimodales de la Gare de Luxembourg.

Les études à venir permettront également de définir les modalités de la concertation publique, associant notamment les habitant·e·s et les usager·ère·s concernées.

Luxembourg, le 31 août 2026

La Ministre de la Mobilité et des Travaux publics

(s.) Yuriko Backes